

Réunion au Secrétariat d'État en charge des transports

Mercredi 2 décembre 2009

Compte rendu

En présence de :

M. Laurent BÉTEILLE, Président de l'Union des Maires de l'Essonne, Sénateur-Maire de Brunoy ;

M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, Conseiller général du canton de Milly-la-Forêt, Maire de Boigneville ;

Mme Claire-Lise CAMPION, Sénatrice, Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne ;

M. Serge DASSAULT, Sénateur ;

M. Franck MARLIN, Député-Maire d'Étampes ;

M. Gérard MEYDIOT, Conseiller municipal de Milly-la-Forêt, expert du PNR ;

M. Lionel WALKER, Vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Reçus par :

M. Marc HAMY, Directeur du cabinet de M. le Secrétaire d'État ;

M. Lionel BESSARD, Conseiller technique pour l'aérien ;

Melle Anne-Gaëlle SIMON, Conseillère parlementaire ;

et un représentant de la DGAC.

Monsieur MARLIN évoque tout d'abord un problème de forme dans la procédure mise en œuvre. Il rappelle les conditions dans lesquelles les élus locaux ont été informés du projet visant à relever les altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'est, et du dépôt dans les mairies concernées du dossier d'enquête publique.

Déplorant que les élus aient été ainsi mis devant le fait accompli, de manière presque sournoise, alors que les démarches menées en 2000 et en 2006 avaient abouti à un engagement de l'Etat de ne procéder à aucune modification sans que celle-ci ne soit soumise, au préalable, aux élus locaux et au P.N.R., il estime que ce projet pose un problème de fond puisque, de fait, il transférerait les nuisances sonores sur d'autres populations au seul motif que les habitants impactés seraient moins nombreux.

Soulignant l'importance de la délégation reçue ce jour, il réaffirme l'opposition unanime des élus locaux et leur mécontentement extrême face à une telle procédure.

Monsieur HAMY répond, qu'en effet, la méthode employée envers les élus locaux « *n'est pas acceptable* » et qu'elle n'est pas celle qui était souhaitée, ajoutant des regrets sur l'absence de mise en œuvre d'un comité de pilotage.

Il indique que ce projet est le premier élément d'un dossier beaucoup plus vaste qui vise à réorganiser l'ensemble des couloirs aériens, tant pour les aéroports d'Orly et de Roissy – Charles-de-Gaulle.

Il précise que le projet soumis à enquête publique répond aux engagements pris par les ministres successifs, dans la ligne du Grenelle de l'Environnement, et que la décision a été prise de débiter cette réorganisation par l'aéroport d'Orly.

Confrontés à deux problématiques distinctes, celle de réduire la pollution en diminuant la consommation de carburant, et donc de rejet, et celle des basses altitudes pour réduire les nuisances sonores, le choix s'est porté sur ce second point.

Il explique que 3 ou 4 autres projets ont été étudiés, et que le seul ce projet ne pouvait être retenu compte tenu du concept défini visant à une « *approche lisse* », avec une altitude de 6000 à 4000 pieds et une interception à 4000 pieds, ce qui implique peu de variations au niveau des moteurs.

Dès lors, il conclut qu'il ne peut y avoir que deux possibilités : « *faire ou ne pas faire* », considérant que « *si ce projet ne se fait pas, cela signifie que nous ne sommes pas capables d'améliorer les choses* ».

Monsieur BOUSSAINGAULT s'inscrit dans les propos de Monsieur MARLIN et rappelle les engagements qui avaient été pris.

S'il n'est pas contre le relèvement des plafonds en soi, il conteste le choix retenu et le déplacement du couloir, sur le Sud-Essonne, qui n'apporte pas de solution tant en matière de nuisances sonores que de respect de l'environnement avec les rejets issus d'une consommation de carburant accrue de 15 000 tonnes.

Par ailleurs, il souligne que le nombre d'habitants qui seraient impactés par ce projet serait bien supérieur à celui contenu dans le projet d'enquête publique, illustrant ses propos par les exemples de la ville d'Étampes, qui compte plus de 23 000 habitants et non 8340, et Milly-la-Forêt dont la population s'élève à près de 5 000 habitants et non 1000.

Il s'interroge également sur le fait qu'en France, au regard de la proposition retenue, les pilotes ne seraient donc pas capables de faire ce qu'ils peuvent faire à l'étranger, citant en exemple la procédure d'atterrissage de l'aéroport de Heathrow en Grande-Bretagne, c'est-à-dire faire voler les avions le plus haut et au plus près possible des pistes.

En conséquence, il indique que d'autres solutions sont tout à fait envisageables.

Monsieur MEYDIOT partage cette analyse et se fait le relais des pilotes.

Il explique qu'une telle procédure d'atterrissage serait parfaitement applicable pour Orly, avec une interception en virage.

Monsieur HAMY répond que le projet soumis à enquête publique a tenu compte de l'intégration des flux et des vitesses, que le choix avait fait de ne pas modifier un couloir au détriment des avions avec des risques liés à leur proximité en vol, et qu'en conséquence cette solution n'avait pas été retenue.

Monsieur Marlin indique que, dans un contexte d'échéances électorales propice à la mobilisation, le mécontentement des Essonnais est déjà très important, compte tenu qu'il s'agit d'un projet qui s'ajoute à deux dossiers majeurs et extrêmement préoccupants : la création d'un centre d'enfouissement de déchets à Saint-Escobille et l'extension du site de stockage d'hydrocarbures à Cerny qui engendreront un afflux massif de poids-lourds et de camions transportant des matières dangereuses sur la RD 191.

Il demande, au regard des alternatives évoquées et de l'absence de concertation avec les élus, qui demeurent par ailleurs une force de propositions, si un geste fort ne pourrait pas être envisagé, c'est-à-dire que M. le Ministre suspende la procédure d'enquête publique.

Considérant la problématique de ce dossier, qui se révèle être une « opération à tiroir », il est indispensable de répondre aux problèmes soulevés, d'informer les habitants et d'émettre ainsi qu'étudier d'autres propositions.

Soulignant que l'objectif de cette réunion n'est pas de confronter des argumentaires techniques et qu'il convient de répondre aux priorités précitées. Il réitère donc sa demande de suspension de la procédure.

Madame CAMPION s'élève contre l'absence de véritable débat démocratique au regard du déroulement de cette procédure. Partageant pleinement les propos de M. MARLIN, elle explique qu'il n'est pas possible pour les élus locaux d'exercer leur mission d'information auprès des populations concernées dans de telles conditions qu'elle juge par ailleurs inacceptables.

Elle précise en outre n'avoir jamais reçu d'informations concernant ce projet, n'avoir pas reçu la copie du dossier d'enquête publique, ni en sa qualité de Sénatrice, ni en tant que Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne. Dès lors, elle s'interroge sur les possibilités d'informer les Essonnais.

Elle souligne également qu'une réunion est organisée prochainement, dans la précipitation, par M. le Préfet de l'Essonne ; une réunion initialement prévue le 10 décembre, puis le 8 puis le 7, alors que l'enquête publique s'achèvera le 16 décembre, ne laissant que quelques jours aux élus pour remplir leurs missions. Elle considère donc que l'ensemble de cette procédure met M. le Ministre en mauvaise position et soutient la proposition de M. MARLIN.

Monsieur HAMY répond que, bien sûr, l'avis des élus locaux est important et que toutes les hypothèses de travail restent ouvertes. Et c'est la raison pour laquelle « *ce dossier est sur la table* », afin d'ouvrir le débat.

Il précise que, conformément à la législation récente dans ce domaine, il s'agit du premier projet de modification de couloir aérien soumis à enquête publique.

Répondant à la proposition de suspendre cette enquête, il indique que d'autres rendez-vous sont prévus avec des élus locaux également concernés par ce projet, et que, en fonction du sentiment qui se dégagera, des suites seront données.

Une nouvelle fois, il insiste sur le fait qu'il existe peu de choix entre « faire et ne pas faire », et affirme que les discussions sur l'approfondissement technique de ce dossier seront réalisées en toute transparence.

Monsieur BÉTEILLE reprend les propos de M. HAMY selon lesquels il s'agit de la première enquête publique. En tant que telle, il estime que cette consultation aurait du être exemplaire.

Il souligne qu'il n'est jamais anodin de transférer des nuisances sur d'autres populations, quel qu'en soit le motif.

Par ailleurs, il insiste sur le fait que ce manque d'explications nuira gravement à la procédure dans son ensemble, c'est-à-dire le projet de réorganisation globale.

Monsieur MARLIN explique à M. HAMY que, si l'on part de l'hypothèse selon laquelle le projet proposé serait le meilleur, nous parviendrions à une situation absurde où les élus le combattraient pour des raisons de procédure, faute de précisions et de justifications nécessaires.

Il convient donc d'expliquer ce projet, d'en débattre et, dans cette attente, de suspendre la procédure, ce qui est la seule et unique solution.

Monsieur DASSAULT souligne que les progrès techniques en matière de motorisation aéronautique, qui permettent de réduire considérablement le bruit des avions, n'a pas été prise en considération. Et il demande pour quelle raison ce projet relève de l'urgence.

Monsieur HAMY répond qu'il est l'aboutissement des engagements pris par les ministres.

Monsieur BOUSSAINGAULT explique que le mécontentement des élus et des habitants est grand, et que face à une situation identique, il y a quelques années, ils s'étaient fortement mobilisés en organisant notamment des opérations escargots sur l'autoroute A6. Par conséquent, une telle mobilisation pourrait se reproduire.

Il condamne à nouveau ce projet qui n'apporte qu'une amélioration, pour la seule ville de Longjumeau, et que des nuisances sur l'ensemble du département, et en demande la suspension.

Monsieur HAMY indique que s'il était d'accord avec ses termes précédents, il désapprouve l'éventualité d'une action telle que décrite.

Monsieur WALKER exprime la totale solidarité des élus locaux de la Seine-et-Marne, même si ce département est moins impacté que l'Essonne par la modification du couloir.

Il déplore la procédure en cours, en raison de la manière dont elle est mise en œuvre et explique que cette méthode ne peut être cautionnée.

En effet, alors que la Seine-et-Marne est confrontée à plusieurs problématiques en matière de couloirs aériens, les élus du département sont inquiets et méfiants face à la procédure en cours, telle qu'elle a été mise en œuvre. Ils craignent un effet reproductif et que les prochaines procédures soient menées de manière identique, ce qui ne peut être accepté.

En conséquence, il demande à ce que la méthode utilisée soit changée, et que le rôle de l'élu, qui est aujourd'hui plus que jamais placé au cœur de l'action politique et locale, soit pleinement respecté.

Monsieur DASSAULT s'étonne de n'avoir jamais été informé de ce projet, ni même consulté ou associé, alors que de nombreuses villes, comme Corbeil-Essonnes, sont pourtant concernées par ce projet. Il regrette également n'avoir été informé de l'organisation de la réunion de ce jour que par l'intermédiaire de M. MARLIN.

Mademoiselle SIMON indique que cette réunion fait suite à la demande de rendez-vous effectuée par M. MARLIN et à celle de Mme CAMPION et MM. BOUSSAINGAULT et MARLIN.

Monsieur HAMY concède que cette procédure a soulevé de vrais problèmes et regrette à nouveau l'absence de consultation préalable des élus. Il rappelle que ce dossier s'inscrit dans l'objectif du Grenelle de l'Environnement visant à réduire les nuisances sonores.

Il précise que des rendez-vous auront lieu très prochainement avec d'autres élus du département de l'Essonne, et qu'après avoir entendu l'ensemble des remarques exprimées par les élus, il reviendra vers eux pour déterminer les suites qui seront données à cette procédure.

Monsieur WALKER a bien noté ces prochaines rencontres. Rappelant les craintes des élus de la Seine-et-Marne concernant la méthode employée, il insiste par ailleurs sur la représentativité des personnes participant à la réunion de ce jour : un élu de la Seine-et-Marne qui relaye le sentiment de ses collègues, le Président du Parc naturel régional du Gâtinais français qui représente 67 communes, et quatre parlementaires qui représentent, dans toute sa diversité, l'ensemble du département.

Monsieur HAMY acquiesce et s'engage à tenir informées les personnes présentes dans les meilleurs délais, compte tenu de la date de clôture de l'enquête publique.